

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

1. **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 14 décembre 2009

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

2. **BUDGET 2010** – Débat d'orientations budgétaires
3. **SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** – Versement d'une subvention exceptionnelle pour HAITI

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4. **PRU DES MARTINETS** – Résidentialisation du secteur « Fabien » et aménagement des espaces publics - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation du montant définitif.
5. **PRU DES MARTINETS** – Résidentialisation du secteur « Fabien » - Aménagement des espaces publics – Appel d'offres ouvert
6. **MARCHE RELATIF AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS** – Avenant de prolongation de délai

DIRECTION GENERALE

7. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu
8. Questions diverses

--*

L'an Deux Mil Dix le lundi 22 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 février Deux Mil Dix, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BORDAIS - M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI – Mme BLANQUET – M. MERCIER - Mlle KHACHAB – M. D'INCA – M. CARPENTIER – M. RAZACK – Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ - M. BRAHIMI – M. FEUILLETTE - Mme LEVERT – M. BROLH – M. STALIN – M. LEBRETON – Mlle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. MERCIER - Mlle LECLERE représentée par Mme BORDAIS – Mme TOURE représentée par M. CARPENTIER - Mlle ANANE représentée par M. RAZACK – M. BENOIST représenté par M. BOSINO - Mme YESILMEN représentée par M. QUIVIGER – Mme GRUNY représentée par M. COUALLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB

--*

01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 14 décembre 2009 est approuvé **à l'unanimité**.

02) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Intervention de Monsieur Le Maire :

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes pour leur participation.

Monsieur Le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires, procédure obligatoire, est l'avant dernière étape avant le vote du budget primitif prévu le 29 mars prochain.

Le débat d'orientation budgétaire pour 2010 s'inscrit dans un contexte économique et social difficile dans lequel la municipalité a travaillé et travaille encore quant aux orientations à prendre :

- Cette crise n'est pas finie pour la majorité des gens et notamment pour les habitants de notre ville. Les conséquences sont graves.
 - Concernant la suppression de la taxe professionnelle, les économies vont servir à la spéculation. Prenons l'exemple de l'entreprise GOSS : Sur l'ensemble de la taxe professionnelle perçue par la ville, celle de GOSS représente 20 %. Et malgré ce cadeau financier, la suppression d'emplois reste à l'ordre du jour !
- En ce qui concerne la fermeture du laminoir d'Arcelor, la ville a touché son dernier million de compensation en 2009. Depuis 2005, ce sont 4 millions d'euros de perdus.

La réforme territoriale entraîne un transfert de charges vers les collectivités locales qui vont devoir réduire leurs dépenses par la fermeture de services publics, ou/et augmenter les impôts des ménages.

D'autres dispositifs de rencontres avec les habitants, et aussi avec le personnel, seront mis en place pour évoquer le passage éventuel en communauté d'agglomération pour la CAC.

Ce sont beaucoup de sujets d'inquiétude, de colère mais nous devons avoir la volonté de résister avec la population, sous différentes formes comme un conseil municipal extraordinaire, une délégation en Préfecture ou autres actions diverses.

Encore une fois, nous avons voulu préparer ce budget avec la population. Les habitants ont pu s'exprimer lors du porte à porte dans les quartiers (11 visites) et des 11 réunions de quartier qui ont réuni plus de 200 personnes (un peu moins qu'en 2009).

Le personnel communal a pu également s'exprimer lors des réunions de service – 200 agents environ ont participé (un peu plus qu'en 2009).

Des réunions spécifiques pour les associations, l'AMEM, JADE et les commerçants ont permis de réunir près d'une centaine de personnes.

Nous avons pu ainsi rencontrer près de 700 personnes ! Il y a une véritable prise de conscience de la gravité de la situation et une interrogation sur les actions à mener. Nous aurons à réfléchir à de nouvelles rencontres notamment pour évoquer la transformation de la CAC en communauté d'agglomération.

Des parents d'élèves et des professeurs du collège A.France se rendront le 23 février à l'inspection académique pour dénoncer le manque de moyens dans un établissement classé « Ambition réussite ».

Monsieur le Maire donne la parole à madame Colette BURATO, adjointe chargée des finances et du développement économique :

« La loi prévoit l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire en conseil municipal sur les orientations du budget de l'année en cours ainsi que sur les engagements pluriannuels.

Ce débat ne présente aucun caractère décisionnel.

C'est dans un contexte international et national instable que les collectivités locales, qui représentent 75 % de l'investissement public, préparent leur budget :

Quand on parle de collectivités locales, il s'agit : des Communes, des Communautés d'Agglomération, des Départements et des Régions.

Un contexte d'autant plus instable que le parlement vient de supprimer la taxe professionnelle, par une réforme fondamentale de la ressource des collectivités locales.

A propos de cette réforme, même si elle était nécessaire, sa suppression est incompréhensible pour l'ensemble des Elu(e)s et des Associations d'Elu(e)s.

Cette suppression de la T.P. s'inscrit dans le cadre d'une autre réforme, celle des collectivités locales, sans concertation réelle et qui engendrent beaucoup d'inquiétudes :

Inquiétudes : sur les ressources des collectivités locales, c'est-à-dire sur la capacité de l'Etat à assurer les ressources nécessaires au fonctionnement des services,

Inquiétudes : sur le poids de la fiscalité locale : la taxe d'habitation, la taxe foncière, notamment et la taxe sur le foncier non bâti.

Inquiétudes : sur les menaces de remise en cause des services rendus à la population ;

Inquiétudes : sur la remise en cause des services de proximité

LE CONTEXTE NATIONAL

- Les déficits publics : le déficit budgétaire atteint **115,9 Mds d'euros**, hors emprunt de 35 Mds

- La dette publique augmenterait de 7 points en 2010 et atteindrait 84 % du Produit Intérieur Brut (PIB)

Au niveau de l'emploi : non remplacement de 33.754 postes de fonctionnaires.

LE CONTEXTE LOCAL

Les données spécifiques au contexte local :

SUR LE PLAN ECONOMIQUE :

La situation économique des entreprises locales

SUR LE PLAN FINANCIER

La fin du versement de la dotation de compensation par l'Etat pour la perte de bases de taxe professionnelle d'ARCELOR - soit une perte de 1 M d'Euros par rapport à 2009, dont l'effet est la perte de notre autofinancement.

(L'autofinancement étant le surplus de recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il sert à rembourser l'emprunt et participe au financement des investissements)

Des engagements d'investissements importants qui vont nous conduire à emprunter, alors même que nous ne pouvons plus rembourser la dette actuelle sans avoir recours aux provisions constituées (bien que le ratio d'endettement soit très faible par rapport à la moyenne nationale)

La suppression de la taxe professionnelle accentuera à terme l'effet ciseaux que notre ville subit depuis 2007, du fait que nos dépenses, même en faible hausse évoluent plus vite que nos ressources.

Selon les estimations faites par Bercy, notre ville touchera plus de compensations que de Cotisation Economique Territoriale. L'évolution de nos ressources sera donc essentiellement dépendante de la **capacité de l'Etat à maintenir ses dotations**.

LE BUDGET COMPREND DEUX SECTIONS :

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses : 19.628.205 Euros

Elles sont liées au fonctionnement des services.

Les recettes : 20.784.960 Euros

Elles sont composées de la fiscalité locale : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, des dotations de l'Etat, des produits des services etc...

Le solde : après remboursement de la dette, il est négatif (- 142.245 Euros aujourd'hui) pour 2010, sans une reprise de provision....

L' INVESTISSEMENT

Les dépenses : 6.949.873 Euros

(maintenance du patrimoine, opérations nouvelles, le programme de rénovation urbaine - le PRU, l'acquisition de matériel etc...)

Les recettes : 6.949.873 Euros - dont 2.542.231 Euros, inscrits en besoin de financement (emprunt)

La programmation pluriannuelle de 2011 à 2013 fait apparaître chaque année un autofinancement net après utilisation des provisions de

2011 - 1 949 Euros

2012 - 289 002 Euros

2013 - 992 955 Euros

L'ensemble de la Collectivité reste mobilisée pour la maîtrise des dépenses. Par ailleurs des investissements nécessaires ont été reportés ainsi que des travaux .Comme il l'a été dit et répété, par le Maire, Jean-Pierre BOSINO, dans les réunions de quartiers sur la préparation budgétaire :

« rien ne pourra changer sans la mobilisation de la population et autour de ses Elu(e)s » sachant qu'il est prévu que soit réexaminés les effets de la réforme de la taxe professionnelle par le Gouvernement au cours de l'année 2010 et qu'après les élections futures la vigilance s'impose à tous ».

Monsieur Le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance : celle-ci est votée à l'unanimité. **La séance est levée.**

Madame Arlette LEBEL, présidente de l'association JADE, remercie la municipalité pour le versement de la subvention octroyée et pour son soutien. Il est en effet difficile de faire plus

avec moins de moyens. En 2010, nous tenterons malgré tout de faire mieux pour les jeunes en difficulté.

Monsieur le Maire ajoute que c'est une démonstration des actions des uns et des autres et que toutes les associations participent grandement à la vie locale.

Monsieur Daniel BROCHOT, Président de l'AMEM poursuit en exprimant son inquiétude et celle de tout le personnel, présent à la réunion budgétaire avec le Maire, et plus particulièrement pour 2011 avec la réforme des collectivités territoriales. L'AMEM risque effectivement de perdre une subvention de 50.000 € accordée par le conseil général ! Les parents sont prêts à se mobiliser.

Monsieur le Maire ajoute que le conseil général a déjà augmenté les impôts de 4,5% en 2009 et a procédé à la suppression de l'abattement (sur les feuilles d'impôt des ménages). Il annonce pour 2010 qu'il diminuera le montant des subventions versées aux associations. Rappelons que l'Etat a une dette de 266.000 millions d'euros, envers le conseil général due au transfert de charges.

Un habitant s'inquiète des mesures prises par le gouvernement pour compenser la suppression de la TP, à partir de 2011.

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau dispositif est mis en place, la cotisation économique territoriale. En 2010, les entreprises sont exonérées de TP et l'Etat reversera à la collectivité ce qu'elle aurait dû percevoir.

L'économie pour les grandes entreprises représente une somme de 11 milliards d'euros et aucune contrepartie n'est exigée.

A partir de 2011, les collectivités percevront une enveloppe pour garantir ses ressources par un dispositif appelé « Fond national de garantie individuelle des ressources » qui devrait assurer la compensation de la taxe professionnelle perdue. D'autres dotations particulières devraient s'ajouter. Au bout du compte, la collectivité sera de plus en plus dépendante des dotations et compensations.

Pour la communauté de d'agglomération, comme il n'y a plus de taxe professionnelle, le passage en communauté à taxe professionnelle unique est grandement compliqué.

Cet habitant demande si un nouvel impôt va être créé ?

Monsieur le Maire, prudent, répond par la négative. Cependant, il rappelle l'existence prochaine de la Taxe Carbone imposée aux ménages.

Les poches des ménages et des suppressions d'emplois (enseignants, agents de police) viendront compenser les 11 milliards d'économie !!

En ce qui concerne la ville de Montataire, des postes n'ont pas été remplacés mais maintenant, si nous ne remplaçons pas, nous réduisons le service rendu à la population, l'objectif de l'Etat étant de vouloir privatiser les services publics. Si la restauration scolaire est privatisée, le prix du repas ne sera plus le même, ni la qualité et beaucoup de familles ne pourront plus payer.

Madame DESCHAMPS, ancienne élue de la ville s'interroge sur le passage financier de la CAC en communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura toujours une bonification de la Dotation Globale Forfaitaire versée par l'Etat.

De plus, la réforme territoriale crée de fait les conditions de disparition des communes au profit des communautés d'agglomération. Et la création de métropoles (environ 400.000 à 500.000 habitants) participera à la disparition des départements.

Monsieur Alain LEBRETON, conseiller municipal déclare avoir envoyé un courrier listant des solutions pour enrayer la perte de la TP mais n'a pas eu de réponse. Il propose une motion et une pétition signée des habitants qui sera portée à Préfecture.

Monsieur le Maire répond qu'ils sont sur la même « longueur d'onde » et que des actions diverses de ce type ont été ou seront prochainement proposées.

Monsieur Jean Pierre MERCIER remercie les personnes présentes et déclare :

« Je tiens tout d'abord à remercier le public venu ce soir. A vos cotés monsieur le maire j'ai participé à de nombreuses réunions de quartier sur la présentation du budget. Dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales et de la fiscalité locale, nous pouvons regretter le faible taux de participation des habitants.

Si vous n'avez pas manqué monsieur le maire de donner toutes les explications nécessaires lors de ces réunions, j'ai constaté que nos concitoyens n'étaient pas et c'est bien normal, habitués avec les abréviations comme la TP, TH, TF ou encore qu'ils ne maîtrisaient pas certains termes comme le « bouclier fiscal », quelqu'un m'a demandé (après une réunion) ce que cela représentait ?

Le diaporama, présenté lors de ces réunions nécessite peut être des aménagements pour être encore plus accessible à tous.

Malgré cela, j'ai constaté que les explications et les tableaux présentés sur la situation à venir de notre commune comme celle de toutes les communes de France ont fait réagir des habitants présents qui se sont exprimés en suggérant souvent des idées originales pour faire des économies.

Un retraité de notre ville qui dispose de tout ce que nous proposons aux retraités (voyage, repas colis etc.) à de lui-même suggérer de supprimer le voyage annuel auquel il participe disant que là, il y avait une économie à faire, un autre demandait d'éteindre les illuminations au moment de Noël entre 22 heures et 6 heures du matin, un autre encore, un ancien conseiller municipal propose pour l'arrosage des massifs fleuris que nous avons dans notre ville de ce servir de l'eau de la rivière du Therrain ou de récupérer l'eau de pluie dans les bâtiments publics.

Si bien sûr ces propositions ne représentent pas d'économie massive, elles démontrent l'intérêt des habitants soucieux de faire des économies.

Et nous le savons, il n'y a pas de petites économies.

La municipalité a augmenté les impôts de 2% l'année dernière et ne devrait pas les augmenter cette année.

L'année dernière, le conseil général augment sa part de plus de 4.5%, cette augmentation a été voté par l'ensemble de la majorité départementale.

Bien sûr nous pouvons toujours débattre sur les choix politiques de la majorité départementale comme l'octroi gratuit d'un siège auto à tous les parents qui ont leur 1^{er} enfant. Ce dispositif par exemple nécessite peut être une réflexion et une évolution dans le mode d'attribution. Un autre exemple avec Ordi 60 qui consiste à prêter un ordinateur à tous les élèves au collège, qui est une opération, onéreuse mais qui a pour objet de réduire la fracture numérique. Cela demanderait peut être une réflexion à l'avenir quand à sa distribution systématique, sachant que chaque année l'équipement informatique et l'accès à internet se démocratise un peu plus.

Nous le voyons ici, si nos concitoyens ont des idées pour faire des économies à l'échelle de notre commune, ils l'ont également à l'échelle du département.

La politique fiscale du gouvernement imposé à tous les départements les oblige à des dépenses qu'ils n'avaient pas auparavant sans recette nouvelle. A titre d'exemple la nationale 16 qui était de la responsabilité de l'état est devenu la route départementale 1016 qui est de la responsabilité du département sans recette nouvelle.

Un autre exemple avec Le RSA (revenu de solidarité actif) qui succède au RMI et qui a été confié aux départements sans aide financière en plus.

Rappelons que le département apporte des aides financières à Montataire mais aussi à toutes les communes du département. D'ailleurs, nous pouvons le constater en outre par les panneaux sur les chantiers.

Deux choix s'imposent aux départements :

Soit une réduction des services

Soit une augmentation des impôts

La commune de Montataire est aujourd'hui à l'image du département

La suppression de la taxe professionnelle décidée par le locataire de l'Elysée met la commune devant les mêmes choix. Nous gardons tous en mémoire la célèbre phrase de François Mitterrand, abusivement reprise, par le gouvernement actuel, qui qualifiait la taxe prof. « D'impôt imbécile ». Mais on oublie trop souvent la seconde partie de son intervention, puisque si tout le monde s'accorde à ce que cette taxe soit réformée, il précisait que cela devait se faire dans la concertation, sans nuire aux recettes locales alors que cette mesure a été prise sans aucune réelle concertation auprès des intéressés.

A ce jour, rien n'est encore concret concernant le remplacement de la taxe prof., qui faisait la richesse de notre commune. Elle devrait être remplacée par de nouvelles dotations qui ne compenseront pas la perte importante de cette taxe professionnelle.

A terme et M le maire l'a souvent répété lors de ces réunions, soit les services à la population seront moindres, soit l'augmentation des taxes foncières et taxes d'habitations devraient sérieusement augmenter dans les années à venir.

Nous devons absolument réunir et mobiliser toute la population pour combattre ce nouveau caprice du locataire de l'Elysée.

Quoi qu'il en soit notre ville a toujours su se battre et combattre pour résister. Elle a toujours et continuera nous l'espérons à apporter les services à la population qu'ils sont en droit d'attendre ».

Monsieur le Maire fait simplement remarquer que ce n'est pas un caprice du locataire de l'Elysée mais une politique qui défend le capitalisme. Le pays est riche, les banques ont retrouvé leur bon état de santé et il faut vraiment une volonté pour aller chercher l'argent là où il se trouve.

Monsieur Jean Pierre MERCIER explique qu'il avait été ému par les propos d'un retraité, prêt à renoncer au voyage annuel pour réaliser des économies.

Monsieur le Maire poursuit par le nombre de demandes des habitants lors des réunions de quartiers concernant la préparation budgétaire. 71 demandes en 2007, 91 demandes en 2008 et seulement 24 demandes en 2009 ! ce dernier chiffre montre combien les gens ont conscience de la gravité de la situation actuelle.

Monsieur Abdelkrim KORDJANI déclare que la réforme territoriale et la suppression de la taxe professionnelle remettent en cause la libre administration des collectivités.

Les transferts de charges sont des choix idéologiques du pouvoir et il est important de noter que 20% de la population détient les richesses.

Monsieur Claude COUALLIER reprend l'exposé de monsieur MERCIER concernant ce retraité prêt à renoncer à son voyage. On nous explique qu'il faut travailler plus longtemps et parallèlement, on propose des départs anticipés à la retraite ! Il faut être attentif à l'évolution de la crise qui pourrait devenir plus sévère ...

Monsieur le Maire évoque la Grèce où les banques qui ont été renflouées par l'Etat refusent aujourd'hui avec mépris d'aider ce même Etat.

Madame Catherine DAILLY annonce l'initiative des parents d'élèves et des enseignants du collège A.France de se rendre à l'Inspection académique pour dénoncer la baisse des moyens, le non remplacement des professeurs ... Le départ a lieu devant le collège à 13 heures.

Aucune autre personne ne désirant prendre la parole, **la fin de l'interruption de séance est donc prononcée par le maire.**

Le conseil municipal prend actes des orientations budgétaires proposées par Monsieur Le Maire.

3 - ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS – Versement d'une subvention exceptionnelle pour HAITI

Sur le rapport de Monsieur Joël CAPET, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

Vu le tremblement de terre en HAITI,

Vu la demande d'aide financière déposée par le Secours Populaire,

Considérant que la Ville souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations en difficulté en solidarité avec d'autres villes,

Monsieur le Maire cite également l'île touristique de Madère et sa capitale plongée dans le chaos suite à des pluies torrentielles.

Monsieur Jean Pierre MERCIER exprime son émotion quand il a visionné les images télévisées sur ce sujet et plus particulièrement, celles montrant le débarquement des américains avec leurs fusils ... un avion français avec 255 personnes spécialisées dans le tremblement de terre a du rester 24 heures en attente à la Martinique les couloirs aériens étaient destinés exclusivement aux américains !

Monsieur le Maire rappelle que Haïti est le 1er pays à avoir abolit, lui-même, l'esclavage, la France puissance coloniale lui a vendu son indépendance et Haïti paie encore d'une certaine façon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.500 € (mille cinq cent euros) au Secours Populaire Français – section de Montataire.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2010 :

- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles
- Fonction 025 - Aides aux associations
- Article 6745 - Subventions exceptionnelles

4- PRU DES MARTINETS – Résidentialisation du secteur « Fabien » - Aménagement des espaces publics - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre – approbation du montant définitif

Sur le rapport de Monsieur Claude COUALLIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, exposant :

Vu la délibération du 25 février 2008 lançant les études de maîtrise d'œuvre et autorisant Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement solidaire agence KVDS/IOSIS et notifié le 21 octobre 2008,

Considérant que l'acte d'engagement prévoyait une rémunération provisoire de 106 894,59 € HT et que le montant de l'estimation provisoire des travaux était de 1 549 196,00 € HT,

Considérant que l'avant-projet (AVP) a été validé, conformément aux clauses contractuelles du marché, il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de fixer le forfait de rémunération définitif ainsi que le coût prévisionnel des travaux,

Le forfait de rémunération définitif s'élève donc à 106 894,59 € HT soit 127 845,93 € TTC, montant inchangé par rapport au montant provisoire de la rémunération fixée dans le montant initial,

Le coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter et déterminé par lui au stade de l'AVP s'élève à la somme de 1 549 196,00 € HT,

Toutes les autres clauses du marché de base restent inchangées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Approuve le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir.

5 - PRU DES MARTINETS – Résidentialisation du secteur « Fabien » - Aménagement des espaces publics – Appel d'offres ouvert

Sur le rapport de Monsieur Claude COUALLIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, exposant :

Considérant que lors du vote du budget, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux liés au secteur « Fabien » ;

Considérant que la Ville de Montataire a signé, le 3 septembre 2007, avec l'ANRU, le Conseil Général de l'Oise et les bailleurs sociaux, la convention financière du Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Martinets ;

Considérant que pour réaliser ce projet, un maître d'œuvre a été désigné : Agence KVDS ;

Considérant qu'à l'issue de cette désignation, un groupe de travail piloté par Monsieur Claude COUALLIER et composé d'élus et d'habitants a été mis en place. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et a proposé un projet finalisé ;

Considérant que ce projet correspond aux attentes des élus et des habitants ;

Considérant qu'il convient désormais de désigner les entreprises devant réaliser les travaux et que compte tenu de la spécificité de ce chantier, il y aura lieu de diviser ce programme en plusieurs lots ;

Considérant que le montant de l'ensemble des travaux est estimé, au stade de l'avant projet détaillé, à 1 549 196,00 € HT ;

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 après avis des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet et le montant des travaux de l'avant projet détaillé.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces à intervenir.

Précise que les dossiers de consultation des entreprises seront délivrés, à titre payant, sur la base des tarifs adoptés par le Conseil Municipal dans sa séance du 8 octobre 2007.

6- MARCHE RELATIF AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – Avenant de prolongation de délai

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Le contrat arrivant à terme au mois de mars 2010, il avait été prévu de relancer une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert européen, d'une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par reconduction expresse annuelle sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans, par délibération du 22 juin 2009.

Le cabinet d'étude AVYG Telecom Consulting qui réalise le diagnostic de l'existant et des propositions pour limiter encore plus les dépenses de télécommunications, nous invite à prendre le temps de la réflexion et d'achever notre étude avant de lancer un marché pour une plus longue durée.

Une nouvelle délibération a été prise le 16 novembre 2009 pour lancer la procédure pour une durée de un an.

Notre étude n'étant toujours pas achevée, il est préférable de conclure un avenant de prolongation de délai de 8 mois pour les 3 lots concernés par ce marché, à savoir :

Lot 1 : acheminement des communications entrantes et sortantes vers tous types d'appels à valeur ajoutée à partir des PABX et lignes isolées et acheminement des liaisons permanentes.

Lot 2 : acheminement des communications sortantes à partir de toutes les lignes.

Lot 3 : acheminement des communications entrantes et sortantes à partir des mobiles.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants selon l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Approuve ces dispositions,

Autorise Monsieur le maire ou son représentant, à signer les avenants à intervenir.

Les dépenses seront imputées au budget de la collectivité aux comptes :

Chapitre : 011

Fonctions : 020 Administration générale de la collectivité

213 Enseignement 1^{er} degré – classes groupées

64 Crèches et Garderies

Article : 6262 Frais de Télécommunication

7 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1^{er} décembre 2008 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Transport par car d'élèves du 1^{er} et du 2^{ème} degré – navettes internes	Un marché est établi avec la société EVRARD pour le transport par car d'élèves du 1 ^{er} et second degré – navettes internes : <ul style="list-style-type: none">- circuit 1 : collège A. France montant compris entre 3.000 € et 5.000 € TTC- circuit 2 : Piscine/écoles J.Curie & Casanova – montant compris entre 3.000 € et 5.000 € TTC	02/11/2009	03/11/2009
2	Régie de recettes du service des sports - modification	L'article 1 de la décision du 23 janvier 2007 portant sur l'autorisation d'encaissement des recettes est modifié ainsi : La régie de recettes permet d'encaisser les produits relatifs aux activités suivantes : <ul style="list-style-type: none">- dans le cadre du « sport-vacances »- organisées par l'OMS,- manifestations et spectacles sportifs et culturels	04/11/2009	10/11/2009
3	Fourniture et pose d'un limiteur de gabarit – parking A. Croizat	La fourniture et pose d'un limiteur de gabarit sont confiées au prestataire ATCM pour un montant de 7.338,65 € TTC	05/11/2009	10/11/2009
4	Maintenance du progiciel « AXEL »	Un contrat de maintenance du progiciel AXEL est établi avec la société TEAMNET pour un montant annuel de 5.965,23 € TTC	05/11/2009	10/11/2009
5	Maintenance du progiciel « AVENIO »	Un contrat de maintenance du progiciel « AVENIO » est établi avec la société DIX pour un montant annuel de 598,00 € TTC	05/11/2009	10/11/2009
6	Concession de terrain	Accord donné à madame RICHEMOND pour une concession temporaire de 15 ans à compter du 29 octobre 2009, à titre d'achat de concession	05/11/2009	10/11/2009
7	Contrat de location	Le bail d'habitation précaire concernant le logement de type F2	05/11/2009	10/11/2009

	habitation	situé dans l'enceinte de l'école Léveillé attribué à monsieur GODEAU est prolongé d'un an à compter du 28/10/2009. le montant du loyer mensuel est de 218,60 €		
8	Renouvellement concession funéraire	Accord donné à monsieur Jacques FERNANDEZ pour le renouvellement de la concession n° 108 ilot C, pour une durée de 30 ans à compter du 1 ^{er} juin 2009	05/11/2009	10/11/2009
9	Renouvellement concession funéraire	Accord donné à madame Françoise LEROUX pour le renouvellement de la concession n° 104 ilot C, pour une durée de 30 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2008.	05/11/2009	10/11/2009
10	Renouvellement concession funéraire	Accord donné à monsieur Tony BANGOU et Mlle Josette MISTRAL pour le renouvellement de la concession n° 188 ilot L, pour une durée de 15 ans à compter du 26 mai 2009.	05/11/2009	10/11/2009
11	Mise à disposition salle de musculation	Mise à disposition de la salle de musculation du gymnase Marcel COENE au service universitaire des activités physiques sportives, le jeudi de 13h30 à 16h30, durant l'année universitaire 2009/2010.	06/11/2009	16/11/2009
12	Fourniture de motifs d'illuminations	La fourniture de motifs d'illuminations est confiée au prestataire France Illuminations pour un montant de 12.317,70 € TTC	09/11/2009	10/11/2009
13	Création d'une allée en béton avec mur de protection	La création d'une allée en béton avec mur de protection au niveau du carrefour A.France/rue R.Rolland est confiée à l'entreprise PIREs pour un montant de 29.951,43 € TTC	09/11/2009	10/11/2009
14	Fourniture de motifs d'illuminations	La fourniture de motifs d'illuminations est confiée au prestataire Blacherie Illuminations pour un montant de 12. 410,53 € TTC	09/11/2009	10/11/2009
15	Reprise de concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon et de sépulture en terrain commun	Le contrat de reprise de concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon et de sépulture en terrain commun est confié au prestataire OGF pour un montant maximum de 100.000 e HT	09/11/2009	16/11/2009
16	Exposition « la grande guerre dans l'Oise »	Contrat établi avec l'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour le prêt d'une exposition « la grande guerre dans l'Oise » du 9 au 16 novembre 2009, à titre gracieux	12/11/2009	16/11/2009
17	Collecte et évacuation des objets encombrants	Le contrat de collecte et d'évacuation des objets encombrants est confié à SITA Normandie Picardie pour un montant de 47.158,50 € TTC	13/11/2009	20/11/2009
18	Plate forme de dématérialisation des marchés publics	Contrat établi avec le prestataire Achat Public.com pour l'accès à la plate forme de dématérialisation des marchés publics et l'abonnement à la « salle des marchés » pour une somme de 3.040 € HT	13/11/2009	20/11/2009
19	Accès d'un fonctionnaire de l'Etat au restaurant municipal	Convention avec la Préfecture de l'Oise pour l'accès d'un fonctionnaire au restaurant municipal de la ville.	16/11/2009	20/11/2009
20	Contrat séjour RPA	Un contrat de séjour est établi à compter du 1 ^{er} novembre 2009 avec Mme Roseline LUC pour la location d'un logement de type 2 à la RPA	19/11/2009	20/11/2009
21	Spectacle – « Tom tom et Lazarette »	Contrat avec la ville de Gauchy pour la présentation d'un spectacle « Tom tom et Lazarette » par Djahkooloo pour 3 représentations au Palace. Le coût est de 2.200 € TTC	19/11/2009	24/11/2009
22	Festival 2010 – « Nawal »	Dans le cadre du festival 2010, présentation d'un spectacle Nawal par ATEA, salle de la Libération, pour un montant de 2.954 € TTC	23/11/2009	27/11/2009
23	Renouvellement Concession de terrain	Accord donné à madame Rachel LEROUX pour renouveler une concession temporaire de 15 ans à compter du 8 avril 2008, à titre de renouvellement de concession.	24/11/2009	27/11/2009
24	Caniveau de collecte des eaux pluviales	Fourniture et pose d'un caniveau de collecte d'eaux pluviales à l'école E. Léveillé par l'entreprise SCREG pour un montant de 8.496,38 € TTC	26/11/2009	01/12/2009
25	Renouvellement concession	Accord donné à madame Agnès MANLAY pour renouveler la concession n° 142 pour une durée de 50 ans à compter du 22	26/11/2009	01/12/2009

		mars 2012		
--	--	-----------	--	--

26	Concession de terrain	Accord donné à madame Ana MENDES LANDIM pour fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 23/11/2009, à titre d'achat de concession	26/11/2009	01/12/2009
27	Création d'une aire de jeux rue Jean CASSE	La création d'une aire de jeux rue Jean CASSE est confiée aux entreprises suivantes : Lot 1 VRD : Eiffage TP - 20.800,63 € TTC Lot 2 espaces verts : HIE Paysage – 3.208,27 € TTC Lot 3 maçonnerie : PIREs – 7.528,82 € TTC Lot 4 jeux extérieurs : Ludoparc – 14.520,64 € TTC Lot 5 éclairage public : Forclum – 6.150,75 € TTC	26/11/2009	01/12/2009
28	« Théâtre inutile »	Avenant au contrat passé avec la compagnie « Le théâtre inutile » précisant les modalités financières concernant les actions du projet Dynamique Espoir Banlieue	26/11/2009	03/12/2009
29	Organisation de séjours classe de neige	L'organisation de séjours classes de neige pour les établissements scolaires J.Curie, P. Langevin et J.Decour est confiée à l'association VVL	27/11/2009	04/12/2009
30	Régie de recette – tarifs pour le repas de Noël	A l'occasion du repas de fin du personnel à la RPA, le 16 décembre, un tarif exceptionnel a été instauré : 6,60 € pour le personnel communal et 11,60 € pour les invités	27/11/2009	01/12/2009
31	Remboursement sinistre Ecole J.Decour	Versement par la compagnie d'assurances AREAS d'une somme de 856 € concernant le sinistre survenu le 7/01/2009 à l'école J.Decour	30/11/2009	01/12/2009
32	Mise à disposition de locaux à l'association JADE	Mise à disposition de la salle « local ados » située rue A.France à l'association JADE pour la tenue de l'atelier « Espace filles » les samedis après-midi, du 14/11/2009 au 29/05/2010	03/12/2009	04/12/2009
33	Convention de formation	Convention passée avec la société Accidents Prévention Secours pour une action de formation « Premiers secours à enfants » le 30/11/2009 pour un coût de 600,00 € TTC	03/12/2009	04/12/2009
34	Convention de formation	Convention passée avec la société Accidents Prévention Secours pour une action de formation sur 2 jours « Recyclage premiers secours à enfants » pour un coût de 1.200,00 € TTC	03/12/2009	04/12/2009
35	Fourniture et pose d'un bac à sable – école J.Curie	La fourniture et la pose d'un bac à sable sont confiées au prestataire LUDOPARC pour un montant de 8.247,38 € TTC	03/12/2009	08/12/2009
36	Fourniture de bancs	La fourniture de bancs est confiée à l'entreprise SINEU GRAFF pour un montant de 7.393,67 € TTC	03/12/2009	08/12/2009
37	Spectacle – « Toma Sidibé et the Duniakaw »	Présentation d'un spectacle Toma Sidibé et the Duniakaw par l'association Djahkooloo le samedi 9 janvier 2010 au Palace pour un montant de 3.000 € TTC	07/12/2009	08/12/2009
38	Mise à disposition de locaux pour le Football club	Mise à disposition des locaux ex bibliothèque E.Triolet au football club de Montataire pour l'accueil de stagiaires du 21 au 24 décembre.	07/12/2009	08/12/2009
39	Spectacle – « Pablito et le serpent à plumes »	Présentation d'un spectacle « Pablito et le serpent à plumes » par Bernard PASCAL le 22/12/2009 à la RPA pour un montant de 385,00 €	07/12/2009	08/12/2009
40	Spectacle – « Marcelin et le chandelier de l'arc en ciel »	Présentation d'un spectacle « Marcelin et le chandelier de l'arc en ciel » par Bernard PASCAL le 29/12/2009 à la bibliothèque E.Triolet pour un montant de 269,50 € TTC	07/12/2009	08/12/2009
41	Spectacle – « Les dames Buissonnières »	Spectacle « les dames buissonnières » présenté par la Cie L'échappée pour un montant de 3.600 €	07/12/2009	14/12/2009
42	Contrat de location – garage	Le garage n° 14 sis 109 rue J.Duclos est loué à madame JOUFFIN à compter du 16/12/2009 pour un montant mensuel de 43 €	07/12/2009	14/12/2009

43	Cirque de la Lilote	Présentation d'un spectacle « Les marchandeurs » par le « Cirque de La Lilote » dans le cadre d'un projet réseau financé par le conseil régional. La subvention perçue sera reversée au prestataire.	07/12/2009	14/12/2009
44	Spectacle de Noël – enfant du personnel communal	Un contrat est établi avec la troupe CDA pour l'organisation du spectacle de fin de Noël pour les enfants du personnel communal le samedi 19 décembre pour un montant de 2.650 € TTC	07/12/2009	14/12/2009
45	Remboursement sinistre – dégradation biens publics	Versement de la somme de 1.466,75 € de la part de la GMF concernant la dégradation de biens publics (potelet et jardinière), avenue de la Libération.	09/12/2009	14/12/2009
46	Remboursement sinistre – dégradation de biens publics	Versement de la somme de 681,38 € de la part d'AREAS Assurances concernant la dégradation de biens publics (potelets) rue de la République	09/12/2009	14/12/2009
47	Compagnie Homa Made Théâtre – Réseau Ambition Réussite	Contrat établi avec la compagnie Home Made Théâtre pour la présentation d'une initiation à la marionnette de 3 heures dans une classe de l'école Paul Langevin pour un montant de 328,79 € TTC	10/12/2009	14/12/2009
48	Requalification de la rue des Champs – maîtrise d'oeuvre	Le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la voirie de désenclavement des champarts – requalification de la rue des Champs – est confié au cabinet ARCHETUDE pour un montant de 46.046,00 €	14/12/2009	15/12/2009
49	Remboursement franchise – accident automobile	Versement de la somme de 500,00 € de la part de l'assurance Swiss Life représentant le montant de la franchise contractuelle concernant l'accident entre un véhicule de la ville et un véhicule de la CCAC	14/12/2009	15/12/2009
50	Remboursement sinistre – dégradation bardage espace de rencontres	Versement de la somme de 2.303,10 € de la part de l'assurance Groupama concernant la dégradation du bardage de l'espace de rencontres	14/12/2009	15/12/2009
51	Ouverture d'une ligne de trésorerie – Dexia	Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 950.000 € auprès de Dexia Crédit Local pour les financements des besoins ponctuels de trésorerie de la commune	14/12/2009	15/12/2009
52	Régie d'avance du service des sports	Vente de places pour le spectacle « la fabuleuse histoire de Bollywood » au prix de 20 € afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre, d'autres sont distribuées au titre des actions jeunesse et sports	14/12/2009	15/12/2009
53	Convention avec l'UGAP – location de copieurs	Convention passée avec l'UGAP concernant la fourniture en location-maintenance de copieurs destinés aux services de la ville et les écoles	14/12/2009	18/12/2009
54	Logiciel destiné au service médiation	La fourniture et la maintenance d'un logiciel « Géo prévention » sont confiées à la société Logitud Solutions pour un montant de 9.520,16 € TTC (y compris 1 journée 1/5 formation) + 592, 02 € TTC pour compléter la formation initiale + 1.184,04 € TTC pour une formation supplémentaire pour le service.	17/12/2009	18/12/2009
55	Maîtrise d'œuvre – cité Biondi tranches 2 & 3	La mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la cité Biondi tranches 2 & 3 (PRU des Martinets) est confiée au groupement Atelier Villes & Paysages/Egis Aménagement pour un montant de 148.172,44 € TTC	15/12/2009	18/12/2009
56	Pièces mécaniques pour le parc automobile de la ville	Le contrat relatif à la fourniture et livraison de pièces mécaniques pour le parc automobile de la ville est confié à : Lot 1 pièces détachées Renault VL : Le Palais de l'automobile – entre 3.000 € et 23.000 € Lot 2 pièces détachées Renault PL : SOCREC – entre 4.000 € et 16.000 € Lot 3 pièces détachées adaptables : AD 95 – entre 4.000 € et 16.000 € TTC	17/12/2009	23/12/2009
57	Spectacle – « Madjid Zizouane et Karuim Arab »	Présentation d'un spectacle « Madjid Zizouane et Karuim Arab » en double plateau par Hors Normes, le 4 décembre 2009 au Palace pour un montant de 510,50 € TTC	21/12/2009	23/12/2009

58	Sonorisation des diverses manifestations organisées par la ville	Le contrat de prestations de sonorisations des diverses manifestations organisées par la ville est confié au prestataire ACPA pour un montant annuel compris entre 15.000 et 30.000 € TTC	21/12/2009	23/12/2009
59	Assistance technique à l'utilisation des logiciels CADAMAP et URBAMAP	La maintenance et l'assistance technique à l'utilisation des logiciels Cadamap et urbamap sont confiées au prestataire I2G, pour un montant de 1.787,60 € TTC	22/12/2009	24/12/2009
60	Convention d'assistance et de conseil	Convention établie avec la SCP Teissonnière & associés pour des questions juridiques diverses auxquelles sont confrontés le maire et les services municipaux pour un montant annuel de 28.000 € TTC	23/12/2009	24/12/2009
61	CLSH – action « ciné-club »	Convention établie avec l'Office Régional pour la Promotion du Cinéma concernant la diffusion de 6 séances de ciné-club au CLSH en direction des 11/16 ans, pour un montant de 2.500 € TTC	23/12/2009	24/12/2009
62	Eclairage des cours de tennis extérieures	La mise en œuvre d'éclairage sur des cours de tennis extérieures au stade M.COENE est réalisée par FORCLUM pour un montant de 26.932,93 € TTC	23/12/2009	24/12/2009
63	Concession de terrain	Accord donné à madame Danièle RUELLE pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 19/12/2009, à titre d'achat de concession	23/12/2009	32/12/2009
64	Annonce de recrutement	Contrat établi avec l'agence COMEDIANCE pour faire paraître l'annonce de recrutement concernant le poste d'assistante de direction auprès de Mr le Maire, pour un montant de 9.933,59 € TTC	30/12/2009	05/01/2010